

# Avis

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **6 (1877)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

» Le canton comprend 12 arrondissements scolaires : 11 n'ont fourni que 8 communes répréhensibles. Y a-t-il là de la justice ? nous le demandons.

» Si nous parcourons le tableau de la fréquentation des écoles, de novembre 1875 à avril 1876, publié dans le dernier rapport de l'administration de l'Etat, nous trouvons le district de Trachsewald dont les écoles sont fréquentées par 4508 enfants, avec des absences non excusées s'élevant à 62,881, tandis que le district de Porrentruy, avec une fréquentation de 3,743 enfants est signalée pour 56,725 absences non justifiées. Or, qui le croirait, pas une seule commune de ce district de Trachsewald qui occupe le premier rang pour la non fréquentation des écoles, n'a été atteinte par la mesure exceptionnelle que nous avons signalée.

» Nous pourrions poursuivre les comparaisons et montrer de quelle façon différente agissent les inspecteurs d'école dans l'ancien canton et dans le Jura catholique. Sans doute, l'autorité fait bien de veiller à l'exécution de la loi ; elle a raison de tenir à la fréquentation des écoles et de punir les parents et les communes coupables de négligences graves à cet égard ; mais de là à ce que nous voyons, il y a loin. Pourquoi deux poids et deux mesures en fait d'enseignement ? Ce qui est défendu et puni dans le Jura catholique est-il permis et toléré dans l'ancien canton ?

» Tous les inspecteurs des écoles primaires ignorent-ils la loi, excepté le seul M. Wæchli ! Depuis trois ans, le Jura catholique n'a pas assez souffert par les amendes, les emprisonnements, les vexations de tout genre pour la cause religieuse, il faut encore que 30 communes de Porrentruy et des Franches-Montagnes payent 15,000 fr. en lieu et place de l'Etat, pour leurs régents, grâce à M. Wæchli ! Décidément, c'est par trop fort, et l'on en est réduit à faire à nouveau de tristes réflexions sur la justice de Berne. »

---

---

## AVIS.

Le comité de la *Revue scientifique suisse* nous prie d'annoncer qu'il offre aux instituteurs l'abonnement annuel à 6 fr. au lieu de 8 fr., pour toute la Suisse. Le montant de l'abonnement directement et franco, avec l'adresse exacte du demandeur, au gérant : Antonin Henseler, éditeur à Fribourg.

Chez Mme Richard, libraire, à Fribourg, on trouve :

Le système métrique, comparé au système suisse 7,	
par Blanc,	25 cent.
Solutions des problèmes contenus dans le précédent,	
par le même,	25 cent.
Exercices d'orthographe et de grammaire 7, par le même,	70 »
Petits exercices de mémoire pour l'enfance, »	50 »